



5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2018 –121 du 24 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le lundi 24 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 11 septembre 2018 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etai^ent présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER - J. LECERF – D. LEVESQUE – V. HERMANT – G. WATSON – N. BOUBET – D. TABARY – M. GORGUET – F. DEHON

MM. L. GABRELLE – B. VAILLANT – E. LEFEBVRE – J. MAURER – P. GORGUET – B. BRONNIART – J.C. CODEVELLE – P. VISENTIN – J.N. MENAGE - M. REBOUT – E. BURDIK – M. FOULON – J.P. LORENT - L. ANTINORI – J.L. TABARY – J. CAPELLE – B. HIEZ – G. TRANNIN – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS - J.L. CANDAT

M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER,
M. M. FOULON, absent et excusé, a été suppléé par M. F. BAILLEUL,
M. J.P. LORENT, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. THIEBAUT,
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,

Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE.

Objet : Environnement – Renouvellement de la convention PDIPR avec le Département du Pas-de-Calais

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au conseil de communauté les termes de la convention passée avec le Département du Pas-de-Calais pour l'inscription de plusieurs sentiers de randonnée du territoire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDIPR).

Monsieur le Président indique que les sentiers retenus dans le cadre de cette convention sont les suivants :

- Le sentier dit Ch'tiot Vélu (9 km) sur les communes de Bertincourt, Bus, Ruyaulcourt, Vélu et Ytres,
- Le sentier dit la Tour (7.5 km) sur les communes de Moyenneville et Boiry St Martin,
- Le sentier dit des Australiens (14 km) sur les communes de Bullecourt, Hendecourt les Cagnicourt, Riencourt les Cagnicourt,
- Le sentier dit du Florion (8,5 km) sur les communes d'Avesnes les Bapaume, Grevillers et Ligny Thillooy.

Monsieur le Président indique que cette convention conclue pour une période triennale est arrivée à échéance le 31 janvier 2017.

Monsieur le Président fait part au Conseil de Communauté de la volonté du Conseil Départemental de renouveler cette convention pour une période d'une année afin de faire coïncider les calendriers des partenariats du Département du Pas-de-Calais avec les différentes intercommunalités. Ce renouvellement s'effectuerait dans les mêmes conditions techniques et tarifaires que la précédente.

Monsieur le Président propose d'approuver ce renouvellement pour une année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le renouvellement pour une année de la convention prévoyant l'inscription de trois sentiers de randonnée au PDIPR du Pas de Calais ;
- d'approuver les conditions financières de ce renouvellement ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette convention.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 24 septembre 2018 et transmission
en Préfecture.

Le Président,

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

Jean-Jacques COTTEL.

*2018-121 du 24/09/2018.
Chemins de Randonnée pédestre –
Renouvellement de la convention avec le Département
du Pas de Calais.*



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 23/10/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 23/10/2018



Pour copie conforme

- Le 24/09/2018

Jean-Jacques COTTEL, Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD ARTOIS